



Consultation sur le calendrier scolaire 2016-2017

À LIRE ATTENTIVEMENT :

- Il doit y avoir entente négociée entre l'A.P.L. et la Commission scolaire **uniquement sur la date du début et de la fin de l'année scolaire 2016 - 2017** (Clause 8-4.01).
 - Après consultations de l'A.P.L. et de divers intervenants sur les dates des journées pédagogiques, les dates du congé de Noël et les dates de la semaine de relâche, la Commission scolaire adopte le calendrier.
- N.B. : Pour la relâche, **les syndicats et les commissions scolaires de la région de Montréal** depuis plusieurs années optent pour la 1^{re} semaine de mars.

A - Entre le début et la fin de l'année scolaire, il doit y avoir 200 jours de travail.

NB : Les 200 jours de travail doivent se situer normalement entre le 1^{er} septembre et le 30 juin (année scolaire). Nous acceptons de commencer en août afin de bénéficier d'une semaine de relâche. Il ne devrait donc pas y avoir plus que cinq jours ouvrables en août pour avoir **cinq jours** de relâche en mars. La Commission scolaire nous présente, cette année, un projet avec **cinq jours** en août. Ce qui est tout à fait correct.

Projet de consultation
Document de travail



Calendrier scolaire 2016-2017							Formation des jeunes														
Juillet							Août							Septembre							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	1	2	3	4	5	6					1	2	3		
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
31																					
Octobre							Novembre							Décembre							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1			1	2	3	4	5					1	2	3	
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	
30	31																				
Janvier							Février							Mars							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4				1	2	3	4	
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	
29	30	31					26	27	28					26	27	28	29	30	31		
Avril							Mai							Juin							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
						1			1	2	3	4	5	6					1	2	3
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		
30																					

Sommaire

Journée de classes	180	
☐ Journées pédagogiques fixes	15	Premier jour de classe: 31 août 2016
○ Congés	16+1	Dernier jour de classe: 22 juin 2017
△ Semaine de relâche	5	
◊ Journées pédagogiques conditionnelles	2	
◻ Journée pédagogique bassin	à déterminer (1)	
☆ Journées pédagogiques école	à déterminer (2)	



CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

ÉCOLE : _____

N.B. Selon la clause 8-4.01, l'année scolaire est du 1er septembre au 30 juin suivant à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat.

N.B. Si nous désirons une semaine de relâche de 5 jours en mars, il faut débiter l'année scolaire en août pour assurer 200 jours de travail.

HYPOTHÈSES

A – Cochez l'hypothèse de votre choix

1 Première hypothèse - Projet de la CSDGS			
<input type="checkbox"/>	Début de l'année 25 août avec 4 journées pédagogiques	Fin de l'année 29 juin avec 4 journées pédagogiques	Congé de Noël 23 décembre au 6 janvier inclus + 1 journée pédagogique le 9 janvier

2 Deuxième hypothèse			
<input type="checkbox"/>	Début de l'année	Fin de l'année	Congé de Noël
NB : Assurez-vous que votre hypothèse comporte 200 jours de travail.			

B – Des journées pédagogiques en cours d'année

1 Êtes-vous d'accord avec le projet de la commission scolaire ? OUI NON

2 Si non, quelle répartition proposez-vous ?

Commentaires

**(À REMETTRE À VOTRE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ
AU PLUS TARD LUNDI, LE 1^{er} FÉVRIER 2016)**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!